

## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

# Rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal du Locle

Dans le cadre de rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat et le Conseil communal de la Ville du Locle, emmené par son président M. Denis de la Reussille, se sont réunis récemment en fin de journée au Château de Neuchâtel. Cette rencontre de travail avait pour objet d'examiner toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et l'exécutif communal loclois.

### **Fiscalité des personnes morales et des personnes physiques**

Les deux autorités ont évoqué les répercussions de la nouvelle loi sur les personnes morales, avec l'incertitude liée à l'aboutissement du référendum lancé contre la loi votée par le Grand Conseil et dont le délai de dépôt est fixé au 9 décembre 2010. Le Conseil d'Etat et le Conseil communal loclois se sont par ailleurs dits préoccupés par la fiscalité des personnes physiques qui prévoit une diminution des recettes de quelque 20 millions pour 2011. Des solutions fiscales ou dans d'autres domaines devront être trouvées pour enrayer, voire inverser, cette baisse de recettes des impôts.

### **Education**

Concernant l'ancien bâtiment de l'Ecole d'ingénieurs du Locle, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté d'y maintenir de la formation et de le renforcer pour accueillir en janvier 2013 les étudiants de l'Ecole technique du CPLN. Il a rappelé qu'un montant de 4,2 millions de francs a été voté par le Grand Conseil en mai 2010 pour assainir cet édifice. En outre, s'il a été décidé de renoncer à construire Neode II pour des questions financières, des instituts seront maintenus au Locle, localisés dans la partie ouest du bâtiment de l'ancienne Ecole d'ingénieurs, alors que la partie est pourrait accueillir un Pôle horloger auquel pourrait s'associer la Ville du Locle, ainsi que d'autres partenaires. Une étude vient d'être lancée dans ce sens.

### **3<sup>e</sup> étape du désenchevêtrement: aide sociale**

Dans le cadre de la 3<sup>e</sup> étape du désenchevêtrement, le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) a fait la proposition de reprendre le domaine de l'aide sociale; le fait de disposer de l'entier du financement au niveau du canton permettra de pouvoir introduire notamment des prestations en amont (bourses) ainsi que des prestations complémentaire familiales. Un groupe de travail a été constitué dans ce sens, regroupant des représentants de l'aide sociale des trois villes, de la commune de Val-de-Travers ainsi que de quelques petites communes. Alors qu'un rapport est sur le point d'être finalisé, l'exécutif loclois s'est dit ouvert à ces études qui vont vers une simplification des flux

financiers, mais n'a pas définitivement pris position avant la conclusion desdites études. Le Conseil communal a par ailleurs rappelé l'intérêt pour le Locle de conserver des prestations de proximité et des compétences.

Concernant le site du Locle d'Hôpital neuchâtelois (HNe), le Conseil d'Etat a souligné que son avenir sera précisé dans la planification stratégique d'HNe que le conseil d'administration remettra au Conseil d'Etat au printemps prochain, rappelant que ce site a fait l'objet d'une récente et importante restauration et qu'il serait souhaitable de le valoriser. Pour sa part, le Conseil communal a insisté sur le maintien indispensable d'une policlinique et d'une offre de radiologie, ce qui pourra permettre à de nouveaux médecins généralistes de venir s'installer au Locle, une idée pouvant être la création d'un cabinet de groupes.

### **Mobilité**

En matière de politique de parcage, le Conseil d'Etat a invité l'exécutif loclois à prendre des mesures afin de faciliter le fait que les transports publics s'imposent de manière plus naturelle, en rappelant que cette volonté est inscrite sur une fiche du Plan directeur dans le cadre du projet d'agglomération qui sera remis au Conseil fédéral. Le Conseil communal a assuré qu'un plan de parcage sera rediscuté l'an prochain pour améliorer la situation et voir de quelle manière le nombre de places d'une durée illimitée pourra être corrigé en ville du Locle.

### **Pour complément d'information:**

**Claude Nicati, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 67 00.**

**Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle, tél. 032 933 84 12.**

Neuchâtel, le 7 décembre 2010